

Séance du 05 mai 2017

Membres absents : RICHERT E. – KLEIN P.

## **OBJET : Vente d'un terrain**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de vendre à M. Mme COUDEYRE Olivier la parcelle Section 19 n° 220/141 au lieudit « Steinhasen » d'une contenance totale de 0.40 are au prix de 2 800 €uros l'are soit 1 120 €uros
- de charger Maître PFISTER de HOENHEIM de dresser l'acte
- dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction